

Image not found or type unknown



Relogement suite a un arreté de peril

Par **guigaine75**, le **06/03/2009** à **01:45**

Bonjour mon batiment viens d'être mis en peril par la prefecture de paris.
Mon propriétaire doit me reloger mais il est de très mauvaise fois.
Il me ment je suis a bout de nerf je ne sais plus quoi faire face a lui, je voudrais savoir quelle sont mes droits.
que puis je faire contre lui ?
Je vous remercie d'avance de votre aide.
Mille merci